

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2017

### DELIBERATION N°18/007

#### APPROBATION DES COMPTES 2017

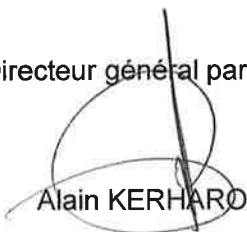
Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le rapport sur l'exécution du budget 2017 présenté par le Directeur Général de l'EPORA et le compte financier établi par l'Agent Comptable,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant apparaître un résultat net excédentaire de 8 923 401,73 €,
- ✓ Et décide d'affecter ce résultat excédentaire de la manière suivante :
  - 8 923 401,73 € en réserves portant le solde des réserves à 125 545 800,60 €
  - Le report à nouveau étant maintenu à 19 849 272 €,

Le Directeur général par Intérim

  
Alain KERHARO

Le Président du Conseil d'Administration

  
Hervé REYNAUD

Le Secrétaire général  
pour les affaires régionales  
Auvergne-Rhône-Alpes

  
Guy LÉVI

**12 MARS 2018**